

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 7 février 2011 à 19 h 30, au bureau municipal au 25, rue des Loisirs.

Sont présents :

Colette Gagnon, conseillère

Mélanie Vogt, conseillère

Denis Giguère, conseiller

Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion. La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

**2011-10 Dossier Ferme Rochalain inc.- dalle de béton**

**Attendu que** la Ferme Rochalain inc. ne répond pas à la demande de la Municipalité dans sa lettre du 17 décembre 2010.

**Attendu que** la Municipalité a fait deux propositions soit à Ferme Rochalain inc. soit : il achète la rue, soit il démolit la dalle de béton.

**Attendu qu'**après discussion des élus

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

**Que** la Municipalité maintient sa position, tel que spécifié, dans sa dernière correspondance.

**Que** la Municipalité de Saint-Albert donne mandat à Me Claude Caron, avocat, d'informer Ferme Rochalain inc. qu'il n'a pas répondu à notre demande dans les délais prescrits et que nous entamons des procédures de bornage pour régler le litige.

**2011-11 Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** l'ordre du jour du 7 février 2011 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2011-12 Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2011**

Proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

**Que** le procès-verbal de la réunion du conseil du 10 janvier 2011 soit adopté tel que rédigé.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2011-13 Approbation des comptes pour la période du 10 janvier au 7 février 2011**

Sur proposition de Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre des chèques # 2481 à # 2541

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 7 février 2011

---

Suzanne Crête,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2011-14 Nomination du Pro-maire pour 2011**

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** Madame Colette Gagnon, conseillère, soit nommée pro-maire en remplacement du maire Alain St-Pierre si celui-ci n'est pas en mesure d'être présent lors des réunions de la M.R.C. du 7 février 2011 au 31 décembre 2011.

Et celle-ci accepte.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2011-15 Majoration du coût d'inscription aux activités de loisir à Victoriaville**

**Attendu que la** Municipalité de St-Albert a renouvelé l'entente de loisirs avec la Ville de Victoriaville par la résolution 2010-161 à la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et ce pour un tarif de 158\$;

**Attendu que** la Ville de Victoriaville nous a fait parvenir le 9 décembre 2010, une lettre nous informant d'une majoration du coût d'inscription de 158\$ à 190\$ afin de mieux représenter le coût réel assumé par la Ville de Victoriaville relativement aux activités de loisirs disponibles sur son territoire suite à une analyse financière;

**Attendu que** les frais de non-résidents de 158\$ n'ont jamais été majorés depuis 1996 par la Ville de Victoriaville;

**Par conséquent,** il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert accepte cette majoration des coûts d'inscription aux activités de loisir à Victoriaville pour l'année 2011 puisque la Municipalité de St-Albert ne désire pas brimer ses citoyens de ces activités.

#### **2011-16 Voirie 2011 – Député Yvon Vallières**

**Attendu que** la Municipalité de St-Albert a reçu une lettre du Député Yvon Vallières le 26 janvier 2011;

**Attendu que** le Député désire par cette lettre connaître les priorités de voirie et la nature des travaux envisagés sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2011 afin d'établir les subventions accordées à la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

**Que** la Municipalité de St-Albert informe le Député Vallières que les travaux de voirie envisagés pour l'année 2011 seront les suivants:

- Rechargement des rues suivantes : Route à Baril, Rang 9, Route de l'Église et Petit-Rapide;
- Asphaltage de la rue Gisèle.

#### **2011-17 Contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne**

**Attendu que** la Municipalité de St-Albert a reçu, le 20 janvier 2011, la demande de contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne pour le renouvellement de l'entente pour les services aux sinistrés au montant de 216.72\$ soit un tarif de 0.14\$ par habitant;

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert accepte de renouveler l'entente de services aux sinistrés et verse la contribution de 216,72\$ pour l'année 2011 à la Croix-Rouge canadienne.

#### **2011-18 Congrès annuel de la COMBEQ**

**Attendu que** M. Clément Paquet, inspecteur en bâtiment, est membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

**Attendu que** la COMBEQ organise chaque année un congrès pour les inspecteurs afin de mettre à jour la formation de ces derniers;

**Attendu que** le prochain congrès aura lieu les 7, 8 et 9 avril prochain au Loews Hôtel Le Concorde de Québec;

Il est proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert autorise M. Clément Paquet, inspecteur, à participer au congrès 2011 de la COMBEQ et que la Municipalité défraye les coûts d'inscription, d'hébergement et de déplacement pour ce congrès.

#### **2011-19 Cotisation annuelle de l'ADMQ**

**Attendu que** Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

**Attendu que** le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ est de 360\$ et que le coût de l'assurance-caution est de 175\$, taxes en sus, pour l'année 2011;

Il est proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

**Que** la Municipalité de Saint-Albert renouvelle l'adhésion et l'assurance-caution pour l'année 2011 aux frais ci-dessus énumérés.

#### **2011-20 Offres de services pour les placements de la Municipalité**

**Attendu que** lors de la séance du 6 décembre 2010, le conseil a mandaté Mme Suzanne Crête, directrice-générale et secrétaire-trésorière, d'obtenir des offres de services de d'autres institutions financières que Desjardins pour ses placements;

**Attendu que** les résultats des offres de services sont les suivants :

- **Banque de Montréal :**

Placement 250 000\$ pour 1 an, encaissable le 15 de chaque mois à 1.25%;

Placement 250 000\$ encaissable en tout temps à taux variable, qui en date du jour est de 1.05%;

- **Financière Banque Nationale :**

Placement 250 000\$ pour 1 an, encaissable aux 30 jours à 1.35%;

Placement de 250 000\$ pour 1 an non-rachetable à 1.85%;

- **Desjardins :**

Placement de plus 250 000\$ pour 1 an, encaissable en tout temps à 1.42%;

Placement de moins de 250 000\$ pour 1 an, encaissable en tout temps à 1.40%

Il est proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

**Que** la Municipalité de Saint-Albert demeure avec les caisses Desjardins et accepte l'offre de service ci-dessus.

## **2011-21 Radiation des comptes impayés**

**Attendu que** la liste suivante des comptes de taxes a été déposée au conseil pour radiation due à des arrérages de plus de 3 ans :

- Camille Truchon, partie du lot 812 dans le Rang 7, pour un montant de 360,88\$ pour des taxes impayées de 2003 à 2010;
- Jenny Courchesne, partie du lot 1046 dans le Rang 10, pour un montant de 173,84\$ pour des taxes impayées de 2007 à 2010;
- Maureen Crawford, partie du lot 708 dans le Rang 6, pour un montant de 352,63\$ pour des taxes impayées de 2004 à 2010;
- Les Entreprises Jeprola inc., partie du lot 855 sur la 4<sup>e</sup> Avenue Est, pour un montant de 9,42\$ pour des taxes impayées de 2003 à 2010;

**Attendu que** plusieurs démarches ont été entreprises par la Municipalité afin de recouvrir ces sommes au cours des dernières années, en vain;

Il est proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

**Que** la Municipalité radie les sommes dues de ces contribuables car les délais de recouvrement en vertu de la Loi sur la Fiscalité municipale sont dépassés;

**Que** la Municipalité ferme le dossier du contribuable «Les Entreprises Jeprola inc.» considérant que la compagnie n'existe plus;

**Que** la Municipalité demande à Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, de s'informer sur les démarches, coûts et délais pour procéder à des ventes pour taxes des autres contribuables de cette liste à la M.R.C. d'Arthabaska.

**2011-22 Demande de lettre d'appui à COPERNIC pour l'implantation de récupérateurs d'eau de pluie dans le bassin versant de la rivière Desrosiers**

**Attendu que** COPERNIC désire implanter 125 écopluies à l'intention des citoyens du bassin versant de la Rivière Desrosiers;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert est engagée avec COPERNIC dans le projet de renaturalisation de la rivière Desrosiers;

**Attendu que** la rivière Desrosiers fait partie du paysage du territoire de la Municipalité de Saint-Albert et que sa mise en valeur et sa protection est importante;

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert confirme son appui à COPERNIC pour l'implantation de récupérateurs d'eau de pluie dans le bassin versant de la rivière Desrosiers.

**2011-23 Entente avec Laurentide Re-Sources pour la récupération et la collecte de piles, de lampes fluocompactes et de tubes fluorescents**

**Attendu que** la Municipalité recueille déjà les piles usagées des citoyens de Saint-Albert tout au long de l'année et qu'elle doit les entreposer dans ces bâtiments ce qui occupe de l'espace et augmente les risques d'incendie;

**Attendu que** lors de la Journée Normand-Maurice pour la collecte des Résidus domestiques dangereux, la Municipalité recueille également les lampes flocompactes et les tubes fluorescents;

Il est proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

**Que** la Municipalité de Saint-Albert signe une entente avec la compagnie Laurentide Re-Sources pour la collecte et la récupération des piles, de lampes fluocompactes et des tubes

fluorescents, et ce tout au long de l'année pour éviter l'accumulation de ces articles dans ces installations et ainsi réduire les risques d'incendies.

**2011-24 Offres de services pour la réalisation et l'impression de cartes routières de la Municipalité de Saint-Albert**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert ne dispose pas de carte routière de son territoire;

**Attendu que** des touristes et gens d'affaires demandent fréquemment une carte de notre territoire pour s'y déplacer;

**Attendu que** la Municipalité a demandé des offres de services pour l'impression de 1000 cartes routières d'un format fini de 4 ½'' X 8'' en impression 4 couleurs recto-verso;

**Attendu que** les résultats des offres de services sont les suivants :

- Impression Warwick : 1095\$ plus taxes
- Imprimerie Héon&Nadeau ltée : 1144\$ plus taxes

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la Municipalité accepte l'offre de service du plus bas soumissionnaire, soit celle d'Impression Warwick au coût de 1095\$ plus taxes.

**2011-25 Offre de service Nuvac pour le traitement des eaux usées**

**Attendu que** les quantités de boues des étangs aérés de la station de traitement des eaux usées de la Municipalité de Saint-Albert augmente de plus en plus;

**Attendu que** la vidange de ces boues est onéreuse;

Il est proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

**Que** la Municipalité de Saint-Albert accepte l'offre de service de Nuvac pour l'achat de produits augmentant les bactéries nécessaires à la décomposition des boues des étangs aérés.

**2011-26 Installations sceptiques non conformes en vertu du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8)**

**Attendu que** l'obligation de démontrer la conformité d'une installation sceptique en rapport avec le règlement sur

l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) est en vigueur depuis 2006;

**Attendu que** suite au dénombrement des installations sceptiques sur son territoire, la Municipalité de Saint-Albert dénombre 413 résidences non desservies par le réseau d'égout, et que de ce nombre 50% des installations sceptiques semble non conformes et/ou désuètes;

Il est proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

**Que** la Municipalité de Saint-Albert applique le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) pour toutes les résidences de son territoire;

**Que** la Municipalité de Saint-Albert demande aux citoyens la preuve de la conformité de leur installation sceptique et que dans le cas contraire, ces derniers disposent d'un délai maximal de trois (3) ans, à compter d'aujourd'hui, pour s'y conformer.

**2011-27 Clarification de la publication de procès-verbal avant son adoption**

**Attendu que** les lois municipales précisent que les procès-verbaux des séances du conseil doivent être approuvés et adoptés par le conseil **AVANT** publication;

Il est proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

**Que** la Municipalité de Saint-Albert s'assure de respecter les lois municipales sur la publication des procès-verbaux des séances du conseil municipal et donc en conséquence, ne publiera le procès-verbal qu'après adoption lors de la séance suivante;

**Que** par conséquent pour l'édition du mois de mars du journal communautaire J'Aî la Bougeotte, il n'y aura aucun procès-verbal puisque celui de la séance de ce soir ne sera qu'adopté à la séance du 7 mars prochain.

**2011-28 Réduction de la taxe de service d'ordure pour le rôle de taxation 2012**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert procède à des collectes sélectives (bacs de récupération, de compostage et d'ordures) depuis 2003;

**Attendu que** les efforts des citoyens sont récompensés par une compensation financière, non prévue au budget de la Municipalité, provenant du programme RECYC-QUÉBEC au



montant de 25 365,16\$ pour la Municipalité de Saint-Albert pour l'année 2008;

**Attendu que** la compensation financière est rendue possible grâce aux efforts des citoyens à la collecte des ordures sélectives (bac vert, bac brun, bac noir);

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert réduise la taxe de service des ordures pour l'année 2012 à tous les citoyens en raison de l'encaissement de cette compensation afin de remercier et soutenir les efforts des citoyens de Saint-Albert pour l'utilisation adéquate des bacs de récupération, de compostage et d'ordures.

**2011-29 Levée de la séance régulière du 7 février 2011**

Il est proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la séance du 7 février 2011 soit levée à 20h47.

---

Alain St-Pierre, maire

---

Suzanne Crête, directrice générale  
secrétaire-trésorière